



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 DECEMBRE 2018

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-141 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 13 décembre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 27 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : C. BADREDDINE, M. DE JAHAM, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, R. REVIL, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Alain BLANCANEUX.

OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Pompes Funèbres - Tarifs 2019

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : La loi du 10 janvier 1993 supprimant le monopole des Pompes Funèbres rend obligatoire l'affichage des tarifs en TTC. La TVA est donc incluse sur tous les articles et prestations. Le Conseil d'Etat dans son avis du 19 décembre 1995 a affirmé le caractère industriel et commercial des Pompes Funèbres tout en précisant que cette jurisprudence ne peut conduire à une augmentation déraisonnable des tarifs.

Cependant, au vu des augmentations appliquées par les différents intervenants funéraires et afin de rester concurrentiel face aux autres opérateurs funéraires privés, il est proposé une augmentation de 1,5 % pour 2019 sur l'ensemble des prestations des pompes funèbres. La vacation de Police reste inchangée.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration Générale du 11 décembre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'adopter les tarifs suivants :

.../...

POMPES FUNEBRES

	Année 2019 TTC
MISE EN BIÈRE : TVA 20%	
- A VOIRON	69,18 €
- Extra muros	124,77 €
CREUSEMENT DES FOSSES A VOIRON : TVA 20%	TTC
- dans les concessions	314,14 €
- dans le carré commun adulte	151,29 €
- dans le carré enfant	101,03 €
- dans le carré mort-né	50,39 €
MISE EN CAVEAU : TVA 20 %	TTC
- Descente en caveau	79,16 €
- Descente en caveau hors VOIRON	102,03 €
URNE EN FOSSE A VOIRON : TVA 20%	TTC
- creusement pour dépôt ou extraction (l'urne)	48,93 €
- l'urne suivant dans le même creusement	24,45 €
URNE EN FOSSE HORS VOIRON : TVA 20%	TTC
- creusement pour dépôt ou extraction (l'urne)	50,89 €
- l'urne suivante dans le même creusement	25,42 €
	TTC
CREUSEMENT HORS VOIRON : TVA 20%	362,90 €
Forfait Transport pour creusement extérieur (TVA 10%)	100,94 €
PORTEURS : TVA 20 %	
	TTC
- porteur à l'unité	55,21 €
- service Normal (4 agents <u>dont</u> un maître de cérémonie)	223,03 €
- service Spécial (4 agents <u>et</u> un maître de cérémonie)	278,25 €
- service ordinaire (3 agents <u>dont</u> un maître de cérémonie)	165,65 €
majoration de 50 % pour nuit (20h - 6h) et jours non travaillés	
CERCUEILS : TVA 20%	TTC
Bois dur (nu)	
Boite à ossements	114,04 €
Lyonnais enfant de 0.60m à 1.20 M	360,60 €
Lyonnais droit 2ème choix chêne	445,75 €
Lyonnais mouluré galbé 1 ^{er} choix	580,23 €
Tombeau	1323,92 €
Bois tendre nu en Pin (22 mm)	314,79 €
Spécial crémation nu en Pin (22 mm)	638,91 €
	.../...

